

Ministère de la Santé

Fiche de renseignements sur la ligne Info-santé pour les réfugiés :

Demande faite aux fournisseurs de soins de santé afin d'offrir des soins de transition aux réfugiés

Ligne Info-santé pour les réfugiés¹

Le ministère de la Santé (le « ministère ») maintient une ligne Info-santé pour les réfugiés multilingue et sans frais afin de relier les réfugiés et les personnes qui arrivent au moyen d'autres autorisations exceptionnelles pour motif humanitaire (p. ex., Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine) à des fournisseurs de soins de santé.

Pour contribuer à établir ces liens, le ministère tient à jour un registre de fournisseurs de soins de santé qui peuvent offrir des services et des soins de transition aux réfugiés et aux patients ou clients qui arrivent au moyen d'autres autorisations exceptionnelles pour motif humanitaire, incluant notamment des soins primaires, des soins spécialisés et du soutien en santé mentale. Les soins de transition incluent les premières évaluations, des soins ou des aiguillages vers d'autres services de santé.

¹ La ligne Info-santé pour les réfugiés fait maintenant partie de ConnexionSanté Ontario. ConnexionSanté Ontario est un service gratuit, sécuritaire et confidentiel qui permet d'obtenir des conseils santé d'un membre du personnel infirmier autorisé ou de trouver des services ou renseignements liés à la santé – 24 heures sur 24, sept jours sur sept en composant le 811 ou en ligne à l'adresse [Ontario.ca/connexionsanteontario](https://ontario.ca/connexionsanteontario).

Tous les fournisseurs de soins de santé qui désirent participer doivent communiquer avec la **ligne Info-santé pour les réfugiés** au **1 866 -286-4770** pour être ajoutés.

Les renseignements sur les fournisseurs de soins de santé seront jumelés aux demandes de réfugiés ou de personnes qui arrivent au moyen d'autres autorisations exceptionnelles pour motif humanitaire et à celles de parrains ou groupes d'aide à l'établissement au moyen de la ligne Info-santé pour les réfugiés.

Qui peut se porter volontaire?

L'ensemble des fournisseurs, organismes, cabinets et cliniques qui offrent des services **financés par le Régime d'assurance-santé de l'Ontario, le Programme fédéral de santé intérimaire ou par l'entremise de programmes provinciaux** peuvent se porter volontaires. Voici des exemples :

- Fournisseurs de soins primaires (p. ex., cliniques de santé pour réfugiés, centres de santé communautaire, équipes de santé familiale, cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien, cabinets de sages-femmes, cabinets de médecins, cliniques sans rendez-vous)
- Spécialistes (p. ex., obstétrique et gynécologie, pédiatrie et psychiatrie)
- Fournisseurs de services de santé mentale
- Optométristes

Que me demandera-t-on si je téléphone à la ligne Info-santé pour les réfugiés?

Pour vous porter volontaire, vous devez être membre en règle de votre ordre professionnel et consentir à partager vos coordonnées.

Lorsque vous appelez, veuillez avoir les renseignements qui suivent à portée de main :

- Les services de soins de santé que vous pouvez offrir ainsi que toutes restrictions
- Vos coordonnées (p. ex., nom du fournisseur ou de la clinique, numéro de téléphone au travail, adresse, etc.)

- Veuillez indiquer si vous vous inscrivez en tant que particulier ou clinique de groupe
- Le nombre de réfugiés ou de personnes qui arrivent au moyen d'autres autorisations exceptionnelles pour motif humanitaire pour lesquels vous pouvez offrir des soins de transition
 - Ces renseignements sont importants, car le système est mis à jour à la suite de chaque jumelage et limite la possibilité que vous receviez un nombre de patients plus grand que ce qu'il vous est possible de prendre en charge.
- La période prévue pendant laquelle vous pouvez offrir des soins de transition ainsi que les langues que vous parlez ou dans lesquelles vous êtes en mesure d'offrir des services.

De quelle façon me mettra-t-on en contact avec les réfugiés?

Les réfugiés et les personnes qui arrivent au moyen d'autres autorisations exceptionnelles pour motif humanitaire, les programmes d'aide à la réinstallation, les parrains et les organismes d'aide à l'établissement peuvent communiquer avec la ligne Info-santé pour les réfugiés afin de trouver un fournisseur de soins de santé correspondant. Lorsqu'ils appellent, la ligne Info-santé pour les réfugiés les dirigera vers les fournisseurs les plus près capables de prendre en charge des réfugiés ou personnes qui arrivent au moyen d'autres autorisations exceptionnelles pour motif humanitaire afin de leur prodiguer des soins de transition.

Comment puis-je faire retirer mon nom du registre de la ligne Info-santé pour les réfugiés?

Vous pouvez en tout temps appeler au numéro pour faire apporter des modifications à votre inscription. Il est de votre responsabilité de téléphoner à la ligne Info-santé pour les réfugiés pour faire mettre à jour vos renseignements ou pour faire retirer votre nom du registre.

Pendant combien de temps dois-je m'engager à participer?

Vous pouvez rester sur le registre pendant aussi longtemps que vous êtes en mesure de vous occuper de patients qui sont des réfugiés ou des personnes qui arrivent au moyen d'autres autorisations exceptionnelles pour motif humanitaire. Vous pouvez en tout temps appeler la ligne Info-santé pour les réfugiés au **1 866 286-4770** pour faire apporter des modifications à votre inscription.